

CHAPITRE II

REALITES ET IDEOLOGIE : LA CROISSANCE DE LA CORPORATION CHRETIENNE JUSQU'EN 1893

A - LE PROBLEME DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Au Val des Bois.

Jusqu'à la création de l'usine du Val des Bois, les ouvriers paraissent donner toute satisfaction par leur sérieux et leur compétence. La bonne entente règne avec le patron qui entretient avec eux des liens personnels. Il est permis de penser, mais les documents font défaut, que chaque déménagement de l'usine avant 1840 entraîne le transfert d'hommes de confiance pour encadrer la main-d'œuvre recrutée sur place. En 1840 le fait est nettement attesté : on voit arriver à Warménil un groupe d'ouvriers de Boulzicourt, plus généralement des Ardennes, qui présentent une double garantie, professionnelle par leur compétence, morale parce qu'ils sont pratiquants¹.

A partir de cette date, la situation devient plus délicate. Les ouvriers recrutés sur place ne pratiquent guère : la vallée de la Suippe appartient à une zone d'indifférence religieuse, à la différence des Ardennes encore très pratiquantes. Certes les Harmel se refusent à embaucher les errants et les instables que multiplie la mutation de la société liée à la révolution industrielle. Pourtant, la main-d'œuvre du Val ne vaut pas tellement mieux que celle des usines proches. Léon Harmel, vrai patron de l'usine depuis la maladie de son père Jacques-Joseph au début de l'hiver 1854-55, le constate encore en 1877 :

« Nos ouvriers ressemblent à tous ceux dont on ne veut rien espérer. Beaucoup ont habité des villes industrielles ; dans le village, il y a encore deux bals le dimanche, et les associations catholiques n'ont pas cessé d'y être en butte aux tracasseries. Une seconde usine est située dans la même commune, une troisième à deux kilomètres ; il y en a seize dans un rayon de trois lieues. Parmi les ouvriers de la contrée, les uns sont parents, d'autres camarades des nôtres ; beaucoup ont travaillé avec eux. Un chemin de fer d'intérêt local leur permet de se visiter facilement et les met à une demi-heure de Reims. Notre vallée a toutes les misères engendrées par l'éloignement de Dieu dans les agglomérations ouvrières. Les bals du dimanche, des fêtes mondaines fréquentes, sollicitent partout la jeunesse à la débauche ; aucun désordre des grandes villes n'y est inconnu, avec l'aggravation résultant de l'absence de surveillance légale. On le voit, si ce n'est pas la ville, ce n'est pas non plus la vraie campagne. »

La bête noire de Léon Harmel est le contremaître « sans moralité » A qui « l'organisation des usines modernes » donne la puissance terrible » d'abuser des ouvrières². Raison pour laquelle il ne veut que des contremaîtres chrétiens. Au nom de sa foi et aussi par simple humanité il veut la disparition du prolétariat qui est pour lui « un fléau et non un état normal... un phénomène morbide... contraire à tout ordre social chrétien », phénomène injustifiable puisque « les prétendues lois qui le créeraient sont contraires à tout ordre divin et humain »³.

Bannir du Val des Bois la condition prolétarienne est une entreprise difficile. Les conditions générales qui prévalent en Champagne, particulièrement à Reims et dans sa région, présentent un caractère contraignant. La condition des travailleurs y est extrêmement dégradée.

Caractéristiques de la main-d'œuvre champenoise.

¹ GUITTON, *op. cit.*, tome 1, p. 15.

² *Manuel*, paragraphes 8 et 31.

³ Extrait de *l'Association catholique*, août-septembre 1882, p. 9.

Le sous-prolétariat qui vit dans cette région est particulièrement malheureux, exploité et turbulent. C'est Reims que Villermé prend pour exemple de la prostitution ouvrière, le «cinquième quart de journée»; c'est encore Reims qui fournit à l'historien Georges Lefranc (Jean Montreuil) l'exemple le plus explicite de coups et mauvais traitements infligés aux enfants¹.

L'image que Frédéric Le Play fournit en 1856 de la Champagne est particulièrement noire : la main-d'œuvre est faite de déracinés, véritables « nomades », campagnards ou gens des villes venus d'Alsace, du Nord, des Flandres et de Savoie sans oublier les régions limitrophes d'Allemagne et du Piémont. A eux se joignent ceux qui, venus de partout, sont chassés par le « chômage industriel », mais aussi tous les instables, matériellement et psychologiquement, qui recherchent une vie plus animée ou qui ont « besoin de fuir une mauvaise réputation ». Célibataires ou mariés, vivant en concubinage, séduisant les filles, troublant les ménages, amenant au besoin chez eux des prostituées qu'ils exploitent, piliers de bal et de cabaret, ils sont redoutés des populations rurales « spécialement aux environs de Reims où, depuis 16 ans (1840), ils ont été rassemblés en grand nombre pour travailler aux canaux et aux chemins de fer ». Cette analyse fait songer irrésistiblement à la catégorie «des vagabonds», «non pas le fond, mais la partie dangereuse des grandes populations agglomérées» dont Thiers obtient l'exclusion du corps électoral par son discours du 24 mai 1850. Catégorie dangereuse pour la société, dont on trouve la description détaillée pour Paris sous la plume de L. Chevalier (*Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*). Dans la vallée de la Suippe la catégorie des ouvriers nomades n'a sans doute pas complètement disparu en 1914 puisque, aux dires des anciens, les « oiseaux migrateurs » forment encore à cette date une partie de la main-d'œuvre dans la seconde usine de Warméville, le tissage Simonnet.

En 1878, Le Play reprend la Champagne comme objet d'étude. Il se montre moins précis qu'en 1856 mais encore plus pessimiste. Ce n'est plus au nomadisme de la main-d'œuvre qu'il s'intéresse en particulier mais à «l'ébranlement» de la société dans son ensemble. Il se plaint de la dureté des paysans aisés de Champagne et du Laonnois envers les ouvriers agricoles. Il déplore la profondeur de la « dégradation » morale des petites « gens » et de la « corruption » qui sévit aussi bien dans les fabriques de Reims que chez certains riches fermiers d'Ile-de-France et de Picardie : « les attentats commis sur les jeunes filles pauvres, jusque sous les yeux de leurs parents » lui paraissent constituer le trait le plus odieux. Après s'être excusé de ne pas en dire plus pour rester lisible dans les familles, il conclut :

« Pendant trente années de voyages, je n'ai observé aucun désordre qui engage à ce point, devant Dieu et devant les gouvernants, la responsabilité des classes dirigeantes »².

L'échec de Jacques-Joseph Harmel.

Face à de tels désordres, les Harmel se sentent horrifiés. Il est regrettable que nous ne disposions pas du témoignage de Jacques-Joseph, premier patron du Val. Toutefois, grâce au récit de son-fils Léon dans les premières pages du *Manuel*, il est possible de reconstituer son attitude avec vraisemblance.

Jacques-Joseph se souvenait, évidemment, de l'atmosphère de son entreprise ardennaise : dans un climat chrétien, il avait offert à ses ouvriers une condition décente et une protection "paternelle". Au Val des Bois, il avait voulu aller plus loin : offrir une sécurité plus grande et des avantages nouveaux, procéder, grâce aux œuvres sociales, à l'éducation progressive des travailleurs. Or voilà que, dans les premières années du Second Empire, il doit se rendre à l'évidence : ses ouvriers ne pratiquent pas. A ses yeux, la situation qui en résulte ne peut être que mauvaise en elle-même et par ses conséquences. Le salut des ouvriers, leur formation sociale, leur simple équilibre humain rendent nécessaire, son avis, le retour à la pratique religieuse. Par ailleurs, la stabilité et le sérieux de la main-d'œuvre ne peuvent qu'en être favorisés. Aussi

¹ VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, 1840, tome I, p. 226, est cité par Jean MONTREUIL, *Histoire du mouvement ouvrier en France*, Paris, 1947, p. 65 MONTREUIL, *ibid.*, p. 55, cite le journal *L'Industriel de la Champagne* «...un rattacheur de fil a été tué par un fileur.»

Cf. LE PLAY.

- dans le recueil *Ouvriers des deux mondes*, la «Note générale sur les ouvriers nomades» de mai 1856.

- dans les *Ouvriers européens*, tome V, 2^{ème} édition, 1878, les pp. 358-364, intitulées «Causes d'ébranlement qui agissent en Champagne.»

Jacques-Joseph déploie-t-il de grands efforts pour persuader ses ouvriers. Il les entreprend. Un à un, ne laissant échapper aucune occasion de faire connaître et aimer Dieu.

Les résultats sont minces : une assistance moins rare à la messe du dimanche et une « moralité » qui fait estimer l'usine dans les environs. Mais les communions restent rares, même chez les femmes et les jeunes filles. Les hommes qui font leur Pâques ont bien soin de s'éloigner de Warméville. Ils ne veulent surtout pas que leurs camarades soient au courant Jacques-Joseph Harmel ayant, à la fin d'un Carême, obtenu de quatre ouvriers, séparément, qu'ils se confessent et communient, obtient de l'un d'eux la réaction suivante : « Monsieur, c'est la première, mais c'est la dernière fois. Vous m'avez fait croire que je serais seul ... Quand nous avons été à confesse tout allait bien; nous ne nous étions pas vus; mais à la communion. j'ai vu les trois autres et eux aussi m'ont vu ! Me voilà perdu dans l'atelier, on va nous ennuyer avec cela pendant six mois ! Je n'y retournerai plus ! »¹.

Devant cet échec, Jacques-Joseph, qui reste patron bien que la direction effective de l'usine soit assurée par son fils Léon depuis 1854, se décide, en 1861, à faire venir trois religieuses de Saint-Vincent-de-Paul pour s'occuper des tout-petits, faire la classe aux filles, visiter les malades, user enfin de leur influence pour tenter de rétablir la pratique religieuse dans les familles ouvrières. Il serait invraisemblable que son fils n'ait pas contribué cette initiative, si l'on songe son rôle dans l'usine, ainsi qu'aux efforts qu'il a déployés par la suite.

B. - LA CORPORATION CHRETIENNE DU VAL DES BOIS : OEUVRE DE PROPAGATION DE LA FOI OU INSTRUMENT DE MAINMISE PATRONALE

La réponse de Léon Harmel au double problème de l'incroyance et de la condition prolétarienne consiste dans la mise en place progressive d'institutions religieuses et sociales qui aboutit à la formation, en 1875, de la Corporation chrétienne. Celle-ci se complète et se perfectionne, sans heurt apparent, jusqu'en 1893.

Les précédents.

L'idée de créer de nouvelles corporations, adaptées aux besoins du XIXe siècle, n'a jamais complètement disparu de l'esprit des légitimistes. J.-B. Duroselle cite les études de Joseph Morand publiées en 1843 par *La Gazette de France* : elles se révèlent favorables à l'organisation de deux chambres syndicales, l'une patronale, l'autre ouvrière, qui se réuniraient pour certaines délibérations et pour les décisions communes². En 1848, Louis Veillot se prononce pour la corporation non obligatoire, ce qui sera plus tard l'attitude de Léon Harmel³. Ce dernier, qui appartient pourtant à une famille légitimiste fidèle lectrice de *L'Univers*, semble peu influencé, à l'origine, par ce courant d'idées. Par contre, il est fortement marqué par les initiatives de son père, ainsi que par les conceptions de Frédéric Le Play : or cet apôtre du paternalisme, défenseur de la famille, se montre relativement discret sur la corporation⁴.

Nous avons vu que le terme lui-même paraît étranger à Léon Harmel avant qu'il ne rencontre La Tour du Pin et que la Corporation du Val des Bois n'apparaît officiellement qu'en 1875. Or les associations religieuses du Val, seules qualifiées de fondamentales, sont bien antérieures à cette date. Tout se passe comme si Léon Harmel, ayant développé une communauté de travail à base religieuse, avait retrouvé en elle, après coup, les caractéristiques de la corporation médiévale issue d'une confrérie. Cette prise de conscience a pu se faire notamment au travers des *Rapports sur la Corporation ouvrière catholique* du P. Marquigny, seule publication entièrement consacrée cette question qui soit mentionnée dans la bibliographie du *Manuel*. Un ouvrage de L.

¹ *Manuel*, paragraphe 1.

² DUROSELLE, *op. cit.* p. 205.

³ *ibid.* p.421.

⁴ *ibid.* p. 676. L'essentiel est constitué par une citation de *La Réforme sociale*, tome II. p. 262 sq. «le vrai rôle des corporations est de compléter l'activité industrielle sans jamais l'amoindrir.»

Mounier, *De l'action du clergé dans les sociétés modernes*, a joué, lui aussi, un rôle important. Il a ancré dans l'esprit de Léon Harmel l'idée qu'il était justifié par l'histoire¹. Idée qui se retrouve avec force dans les phrases suivantes:

« Si la Corporation existait en dehors d'elles (c'est-à-dire des associations catholiques) comment pourrions-nous l'empêcher de devenir impie ou indifférente ? L'histoire est d'accord avec nous ; ce sont les confréries qui ont engendré la corporation, et non la corporation qui a engendré les confréries»².

Léon Harmel idéalise la corporation médiévale dans laquelle il ne voit qu'un moyen d'assurer la justice et la paix sociale, jamais un instrument de puissance et de profit pour les patrons. D'une manière générale, il idéalise le Moyen-Age, parce qu'il y voit par excellence l'époque de la Chrétienté. L'idéologie de Léon Harmel a varié dans ses formes et ses applications. Son fondement est toujours le même, la nécessité de revenir à la Chrétienté : rien ne peut être réglé dans l'ordre humain si l'on n'assure pas, d'abord, le triomphe de la foi et le retour la pratique religieuse. En milieu ouvrier ce retour paraît difficile. Il ne semble pas impossible à Léon Harmel, puisqu'il a conscience de l'avoir réalisé dans son usine.

La méthode Harmel.

La Corporation chrétienne du Val des Bois n'est pas, en effet, le fruit d'une pure réflexion intellectuelle, mais aussi de la confrontation avec le réel : d'où la force de Léon Harmel au sein de l'Œuvre des Cercles, même si l'on y accepte difficilement ses audaces. Albert de Mun n'est, en somme, qu'un officier plein de générosité ; devenu parlementaire, il n'ose pas, dès l'abord, faire entendre sa voix parce qu'il ne connaît pas concrètement le dossier ouvrier. La Tour du Pin possède une expérience pratique, mais elle se limite au monde rural. Seul, Léon Harmel connaît le monde ouvrier grâce aux contacts journaliers avec son personnel³. Au début, il ne désire nullement élaborer une méthode qui serve d'exemple. Il cherche simplement une réponse pratique un problème concret : comment assurer le bonheur de ses ouvriers en leur donnant (ou en leur rendant) la foi ? Son père ayant échoué sur ce point, il définit une méthode nouvelle, en quatre étapes successives : d'abord former un noyau de militants, hommes et femmes, de tous âges ; ensuite, créer grâce à eux, des associations religieuses, seules capables de permettre un retour général à la pratique; alors seulement il devient profitable de passer la troisième étape, la création des « institutions économiques » (œuvres sociales gérées par les ouvriers eux-mêmes, sans exclure pour cela une participation patronale); la quatrième et dernière phase consiste mettre en place l'organisme mixte qui administre l'ensemble des institutions⁴.

On peut se demander, évidemment, si l'expérience du Val des Bois aurait réussi si le père de Léon Harmel avait commencé par créer des associations religieuses et non des œuvres sociales. Parce qu'elle néglige cet aspect initial de l'expérience, la méthode de Léon Harmel est, en un sens, une vue de l'esprit. Son auteur, en tout cas, n'est effleuré par aucun doute. Cela est si vrai que, par la suite, il découvre sa méthode une valeur générale. Son résultat, «l'atelier chrétien », lui paraît alors la réponse globale l'ensemble des problèmes ouvriers. Au Congrès d'Angers, en 1879, il exprime ainsi sa satisfaction :

«L'atelier chrétien... rétablit le règne de Jésus-Christ dans les âmes par la discipline chrétienne, la pratique du patronage, l'influence permanente des associations catholiques; en même temps, il nourrit et soulage les corps par un travail modéré, des institutions économiques et charitables de tous genres. Les Patronages, les Cercles isolés font beaucoup de bien, mais leur influence reste toujours intermittente et restreinte, tandis que l'atelier chrétien réalise complètement les espérances que toutes les œuvres réunies peuvent faire naître, parce qu'il atteint la vie de l'homme d'une façon continue et par tous les côtés la fois »⁵.

¹ Cf. *Manuel*, paragraphe 182.

² *Manuel*, paragraphe 240.

³ Cf. ZIRNHELD, *Cinquante années de syndicalisme chrétien* p. 29-30.

⁴ Cf. Léon Harmel, *Discours à l'Assemblée des catholiques (du Nord) sur les rapports entre patrons et ouvriers*, 10 p., 1885.

⁵ *Congrès des directeurs des Associations ouvrières catholiques. Rapport de M. Harmel, 1879*, brochure in-16° de 21 pages, p. 6.

L'effort de christianisation amorcé en 1861 par l'installation des religieuses s'appuie sur la venue dans la paroisse d'une mission de deux Pères jésuites qui doit créer le choc psychologique initial. Cette mission se déroule d'une manière classique : pendant un mois entier, des instructions sont données chaque jour, l'une pour les ouvriers, l'autre pour les agriculteurs. Des processions ont lieu chaque dimanche. Le tout se termine par l'érection d'une croix en présence de l'archevêque. Comme on pouvait s'y attendre, la population en est toute remuée : «communions générales magnifiques », «retour nombreux » à la pratique puis, peu peu, l'indifférence regagne le terrain perdu.

C'est alors que les religieuses décident de former une association de jeunes filles et commencent, sans le savoir, l'exécution de la première étape de ce qui deviendra la méthode Harmel : après beaucoup d'efforts, l'Association des Enfants de Marie voit le jour le 15 août 1863, avec l'aide de quelques filles d'ouvriers qui montrent plus de dévouement et de bonne volonté que d'éducation. Cette création est le point de départ de toute une série d'associations qui s'adressent aux hommes et femmes de tout âge¹. La plus importante est, en 1867, celle de la Société Saint-Joseph, ou Association d'hommes, qui se transforme par la suite en cercle catholique d'ouvriers. Elle est due l'initiative de trois Frères, installés au Val depuis 1858. Ainsi le recrutement des quinze jeunes gens et des quelques pères de famille qui la forment a demandé près de quatre ans.

Ce résultat modeste, mais essentiel parce qu'il constitue un début, n'aurait pas pu être obtenu si l'effort des Frères n'avait été soutenu par diverses initiatives : création d'une chapelle d'usine, d'abord modeste oratoire ; en 1862, messe hebdomadaire, puis quotidienne à partir de 1864 (dite par un prêtre chargé d'instruire les enfants Harmel); influence personnelle enfin d'un missionnaire lazariste attaché à la résidence de Reims. Ce Lazariste, le P. Gaultier, commence à s'occuper des œuvres en 1864. C'est lui qui obtient, d'après Léon Harmel, la conversion des quelques ouvriers qui deviennent les premiers adhérents de la Société Saint-Joseph. A partir de 1867, ce religieux vient en mission plusieurs jours, tous les trois mois d'abord, tous les deux mois ensuite, tous les mois enfin. Il confesse, il organise des réunions². En 1870, Léon Harmel obtient la présence permanente d'un aumônier qui s'occupe uniquement du personnel de l'usine³. De 1873 à 1875, ce sont deux missionnaires lazaristes qui résident au Val. Ils sont chargés d'établir un «contact intime» et d'opérer des conversions⁴. Les diverses associations religieuses sont alors réunies en un tout que l'on appelle *Corporation chrétienne*. L'union de ces associations «est cimentée par des institutions économiques que gouverne le Conseil corporatif»⁵. Il est tout à fait remarquable que, contrairement à ce qu'il dit par ailleurs, le patron du Val affirme, dans ce passage, que la *Corporation* est essentiellement un faisceau d'œuvres religieuses. Cela montre bien le caractère fondamental qu'il accorde à la foi pour résoudre le problème ouvrier.

Ce récit pose un problème délicat. Dans les années soixante, en effet, pour répondre aux besoins en main-d'œuvre dus au développement de l'entreprise, on va chercher une quinzaine de familles chrétiennes dans les Ardennes⁶. Il est concevable que Léon Harmel n'en parle pas dans un ouvrage, le *Manuel*, destiné à définir une méthode générale pour créer des corporations. Il est plus étonnant qu'il n'y fasse jamais allusion, quel que soit son public. Désir de cacher un moyen d'action qui lui resterait propre ? Cela est impensable si l'on songe que, lorsqu'il s'adresse aux Lazaristes, Léon Harmel évoque les conversions, celles qu'obtient le P. Gaultier notamment, sans jamais tenir compte de la qualité «chrétienne» des arrivants.

Je pense que ce paradoxe peut s'expliquer de la façon suivante. Les familles ardennaises avaient sans doute gardé des traditions chrétiennes, notamment les Pâques et la pratique féminine, traditions qui avaient largement disparu à Warméville. Au Val des Bois, les hommes ont vraisemblablement recommencé à

¹ 1864 : Association des Saints-Anges (Filles de 12 à 15 ans). / 1867 : Société de Saint-Joseph (Hommes). / 1868 : Association des Mères de famille. / 1869 : Association Sainte-Philomène (Fillettes). / 1872 : Association Saint-Louis de Gonzague (7 ans à 12 ans) et Petit Cercle (Garçons de 12 à 16 ans).

² Lettre de L. Harmel au P. Gaultier, 25 octobre 1870.

³ Sur les religieuses, les frères, la chapelle, cf. *Manuel*, paragraphes 2 à 6.

⁴ Lettre au Supérieur des Lazaristes, 3 décembre 1872.

⁵ *Manuel*, paragraphe 6.

⁶ GUITTON, *op. cit.* t. I, p. 46.

pratiquer régulièrement, à la suite d'entretiens avec un des patrons ou avec l'aumônier. Poussés à réfléchir puis à prendre position, ils auraient alors affirmé publiquement une foi qui n'avait pas complètement disparu. Tel serait le contenu des « conversions » dont parle Léon Harmel. Plusieurs indices confirment cette hypothèse : l'attitude des quatre ouvriers du premier « Bon Père », les diatribes de Léon Harmel contre le « respect humain », enfin le fait de considérer comme un succès que les Enfants de Marie consentent à porter publiquement un ruban distinctif en tous lieux, atelier compris, après avoir dû lutter plusieurs mois contre les quolibets¹.

Quel que soit le sens exact qu'il convienne d'attribuer à ces conversions, il est certain qu'en 1878 la plus grande partie de « population ouvrière » du Val est revenue à la pratique religieuse, qui était presque inconnue en 1865. Huit cents communions par mois ont lieu, en moyenne, à la chapelle. Les trois-quarts des effectifs (adultes des deux sexes, adolescents et enfants) sont inscrits aux associations religieuses. Entre 1865 et 1878, quinze jeunes filles sont devenues religieuses et trois jeunes gens prêtres². Léon Harmel attribue ce succès à « l'apostolat mutuel », à « l'action du semblable sur le semblable » exercée au début par le petit nombre des ouvriers convertis et faisant ensuite boule de neige. Dans les années suivantes, de 1879 à 1894, le nombre des inscrits aux « associations fondamentales » ne cesse de croître régulièrement. Celui de la société d'hommes passe de 198 en 1879 à 255 en 1885, 289 en 1891 et 313 en 1894 : tous les hommes sont, alors, pratiquement, inscrits³.

Mise en place de la Corporation,

Contrairement au schéma mental auquel Léon Harmel reste obstinément fidèle, la mise en place des « institutions économiques » (troisième étape) « et corporatives » (quatrième étape) s'est faite progressivement avant que la deuxième étape (retour à la pratique) ne soit complètement franchie. Certes, la Société anonyme coopérative ne date que de 1879. Mais elle ne surgit pas du néant : la réponse l'enquête du Ministère de l'Intérieur en 1878 mentionne l'existence d'une « Société alimentaire » gérée par le Conseil corporatif (conseil syndical mixte) dont le rôle est d'obtenir, par des « achats directs », des produits prix réduits (pain, charbon, pommes de terre, légumes, vêtements). Les ouvriers célibataires sont alors nourris à la cantine au prix de revient⁴. D'ailleurs, selon toute vraisemblance, ces avantages existaient déjà, au moins en partie, bien avant l'apparition de Corporation proprement dite.

La création de la Société anonyme coopérative, le 6 octobre 1879, n'en représente pas moins une étape importante. Alors commence un effort systématique pour éduquer les ouvriers afin de les transformer en véritables coopérateurs, au double sens du terme : d'une part avec les patrons, d'autre part entre eux, selon l'esprit classique de la coopération. L'objet, les statuts, le fonctionnement de cette Société traduisent bien cette double finalité. La Coopérative reprend son compte les responsabilités de l'ancienne « Société alimentaire » mais la raison de sa création est, en premier lieu, l'établissement d'une boulangerie coopérative. Les ouvriers qui constituent la grosse majorité du conseil d'administration (12 sur 14 en 1890) sont responsables de sa gestion, de ses succès, de ses échecs. Les patrons ne sont pas absents pour autant. L'un d'entre eux, au moins, est toujours présent : par ses suggestions, il joue un rôle d'entraînement. Enfin, cette société a une structure capitaliste : société anonyme par actions, elle donne ses actionnaires 6% d'intérêts et 1/8 du bénéfice, le reste allant aux simples coopérateurs, c'est-à-dire tous les ouvriers inscrits à l'Association d'hommes⁵. Elle joue donc un rôle important dans « l'intégration » (au sens actuel du terme) de la « classe ouvrière » du Val.

Reste à comprendre la structure même de la Corporation, la place respective des diverses associations, les liens qui les unissent et le rôle exact de la religion dans cette organisation complexe. Il

¹ Cf. *Manuel*, paragraphe 63.

² *Manuel*, paragraphe 7.

³ d'après une feuille volante photocopiée.

⁴ p. 109 du registre manuscrit des procès-verbaux du Comité de la Corporation des ouvriers du Val des Bois.

⁵ *Le Val des Bois et ses institutions ouvrières*, 1890, p. 53 et 55.

convient aussi de considérer d'un œil critique les moyens employés et d'étudier les problèmes qu'ils soulèvent aux points de vue de la foi et de la liberté.

Le Comité de la Corporation.

Pour l'étude de la Corporation, le *Manuel* constitue une source irremplaçable. Les procès-verbaux manuscrits de son Comité (1875-1886, en fait 1882) fournissent, de leur côté, des éléments concrets qui n'ont pas leur place dans le *Manuel*, ouvrage destiné à la publication. Enfin, Léon Harmel a publié en 1890 un livret de 120 pages intitulé *Le Val des Bois et ses institutions ouvrières*. Cet opuscule offre deux avantages principaux : sa date, qui correspond l'apogée des institutions corporatives ; le fait qu'il présente un organigramme complet du Val des Bois, avec le nom des responsables¹. Aussi ai-je choisi cette date de 1890 pour broser rapidement un tableau de la Corporation.

A sa tête se trouve un Comité « formé des patrons et des auxiliaires qu'ils choisissent. » Il veille naturellement à la marche d'ensemble des institutions. Il écarte les obstacles « qui entravent la liberté du bien », c'est-à-dire, d'abord, la pratique de la religion et celle de la vertu. D'emblée s'affirme ainsi l'emprise patronale sur toute la vie du Val des Bois. En 1890, le Comité comprend, entre autres, sept membres de la famille Harmel, Léon Aulner, un employé entré par alliance dans cette famille, l'aumônier, le « cher frère directeur » chargé de la deuxième section qui s'occupe « des associations et des institutions de la Corporation et de la discipline chrétienne dans l'usine », enfin l'homme de confiance personnel de Léon Harmel, son secrétaire, François Champion. Sous le titre de « réglementaire », celui-ci est chargé de faire respecter le « coutumier », texte garant des traditions : luxe qui n'est pas inutile si l'on songe que ledit coutumier indique pour septembre 1890 quatre-vingt-une réunions diverses².

La Corporation comprend quatre séries d'organismes : les « Associations fondamentales », qui sont de nature religieuse ; les « institutions coopératives et économiques » ; les « sociétés de préservation morale » ; enfin les œuvres de piété³.

Les Associations fondamentales.

Il existe des associations pour tous les âges. Les Sœurs s'occupent des femmes et des jeunes filles, les trois Frères dirigent les hommes et les garçons. L'Association d'hommes est la plus importante : y adhérer constitue, pour tout employé du Val, la condition nécessaire et suffisante pour faire partie de la Corporation avec toute sa famille.

Autrement dit, si l'on met part la société de secours mutuels dont tout le monde bénéficie sans condition, il faut à un ouvrier, pour être « syndiqué » (puisque la Corporation modèle 1885 se conforme à la loi Waldeck-Rousseau) et pour jouir de tous les avantages présents et venir, faire partie d'abord d'un organisme religieux, assimilé à un Cercle catholique de *l'Œuvre*⁴.

Or les patrons, par le canal du comité de la corporation, sont renseignés sur l'assistance aux réunions, la présence à la messe et la pratique des sacrements (à la chapelle du Val mais aussi à l'église de la paroisse). Il s'ensuit des rappels à l'ordre pour les membres de l'Association qui n'ont pas rempli leurs devoirs⁵. Par-là se trouve éclairé un point capital. Il est vrai, comme l'a soutenu constamment Léon Harmel, qu'un ouvrier incroyant peut vivre et travailler au Val des Bois à condition de ne pas faire de scandale et de ne pas manifester ouvertement d'opinion hostile⁶. Par contre, à partir du moment où il adhère à l'Association, dont

¹ *Le Catéchisme du Patron* n'est guère utile pour l'étude du Val des Bois.

² *Le Val des Bois et ses institutions ouvrières*, 1890,

³ *Ibid.*

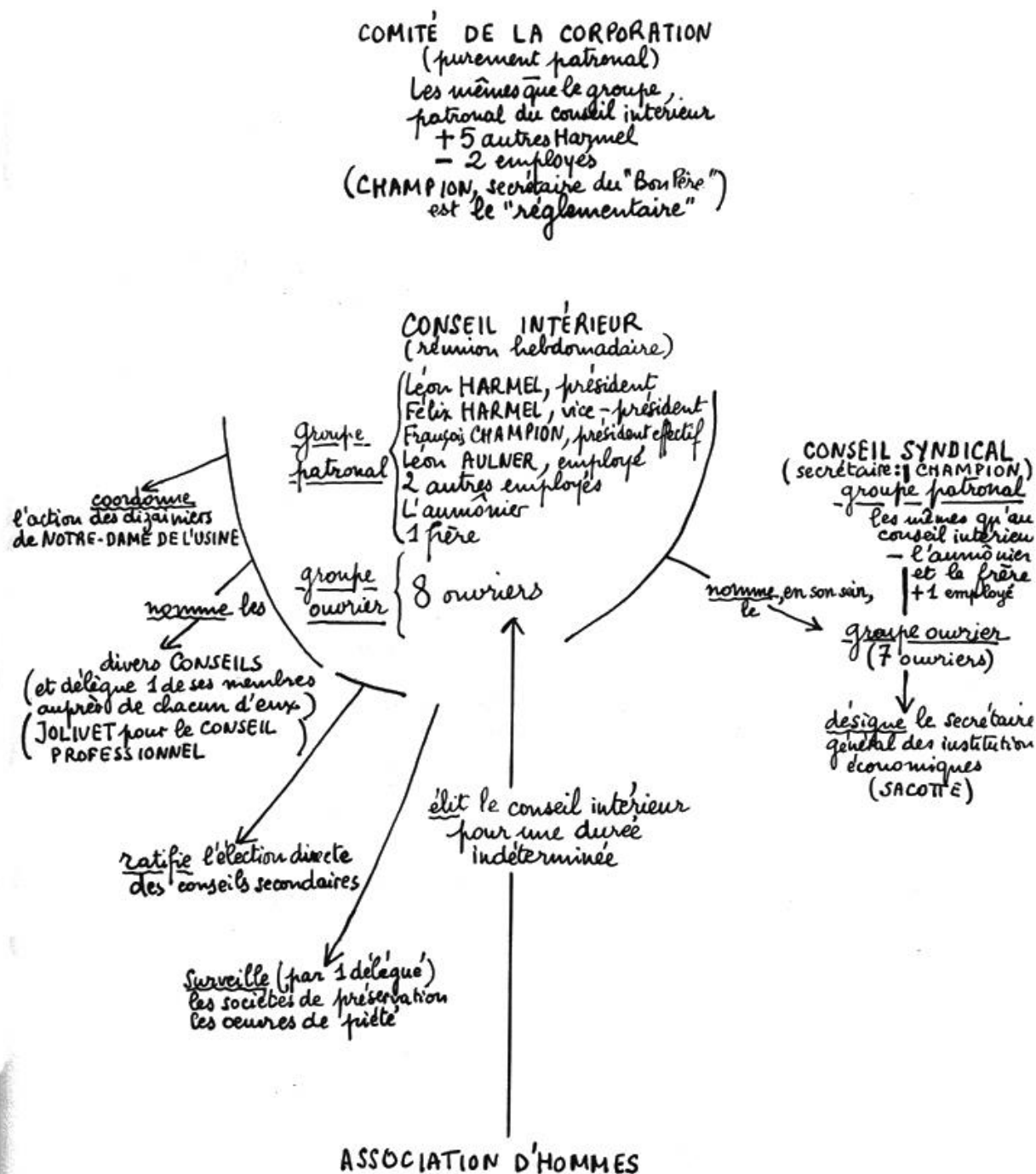
⁴ Sur ce point essentiel, *ibid.*, p. 17. L'obligation de faire partie d'une association religieuse pour jouir d'avantages matériels est conforme aux dispositions de *l'Oeuvre des Cercles*.

⁵ Les Membres du Conseil intérieur, qui sont de service par roulement le dimanche, remplissent un questionnaire établi par le Comité. La question « tout s'est-il bien passé ? » englobe implicitement la participation à la messe (cf. P.V. du comité, p. 20-23.)

⁶ Cf. *Manuel*, paragraphe 7

les avantages sont évidents, il cesse d'être libre de ne pas pratiquer. Toutefois, il est impossible d'affirmer qu'il n'y a pas eu d'exception. Sans doute aussi cette exigence initiale a-t-elle été peu à peu oubliée.

ORGANIGRAMME TRÈS SIMPLIFIÉ DE LA CORPORATION CHRÉTIENNE en 1890 (valable jusqu'en 1903)



Le Conseil intérieur.

La composition du Conseil intérieur, qui se réunit chaque mois jusqu'à la fin de 1878, puis chaque semaine afin d'assurer le fonctionnement correct de la corporation, mérite une attention particulière. En 1890, Léon et Félix Harmel sont respectivement président et vice-président d'honneur. Le président effectif est François Champion. L'aumônier et un Frère sont membres de droit. Les onze autres membres sont des ouvriers et quelques employés (vraisemblablement trois). Élu à la majorité absolue pour une durée illimitée, le Conseil intérieur

possède des pouvoirs considérables qui en font le « tronc commun » de la Corporation. C'est lui qui nomme les « Conseils secondaires » y compris, à cette date, le groupe ouvrier du Conseil corporatif (ou syndical) ainsi que le Conseil professionnel, organe de coopération technique (il s'agit du futur Conseil d'Usine). S'il ne nomme pas les membres de quelques sociétés secondaires (Musique, Jeunesse) pour lesquelles se pratique l'élection directe, du moins est-il chargé de la ratifier. Enfin, il délègue un de ses membres auprès de chacun des Conseils.

« Il maintient ainsi l'union nécessaire dans une organisation multiple... Par ce moyen, le Patron ainsi que l'Aumônier, qui assistent aux séances, peuvent chaque semaine se rendre compte du fonctionnement des institutions en interrogeant les conseillers sur la marche des Conseils secondaires. Le rôle spécial du Conseil intérieur, dans les Conseils secondaires, est de maintenir l'esprit chrétien partout et toujours.»

Cette dernière phrase pose le problème du rôle exact joué par Alfred Jolivet, délégué du Conseil intérieur auprès du Conseil professionnel (puis Conseil d'Usine). Cet ouvrier d'élite a toute la confiance des patrons, mais il semble que ce soit moins grâce son esprit religieux (que les anciens pensent très relatif) qu'en raison de son ancienneté et de sa compétence. Certes, la logique du système en fait un surveillant mais le rôle qu'il joue paraît surtout d'aide et d'impulsion technique. Dans ce cas particulier, mais essentiel, l'aspect profession et rendement semble prendre le pas sur la pratique religieuse et l'attitude morale. Toutefois le cas personnel de Jolivet n'est pas absolument clair¹.

Les « institutions corporatives et économiques »²

La seconde série d'organismes de la Corporation est constituée par les « institutions corporatives et économiques ». En tête le Conseil syndical (ou corporatif), chambre syndicale mixte de quinze personnes. Sept appartiennent au groupe patronal : le président Léon Harmel, le vice-président, son fils Félix, le secrétaire Champion, Léon Aulner et trois autres employés (à noter cette volonté constante d'assimiler les employés au monde des patrons. Les employés sont considérés comme supérieurs par leur rang social. Leur position morale et honorifique est supérieure à celle des ouvriers)³. Le groupe ouvrier, de son côté, est composé de huit membres. Sept sont choisis par le Conseil intérieur dans son sein, pour une durée illimitée, ce qui empêche à la fois tout renouvellement et toute contestation et assure donc sa docilité⁴. Une exception aux principes : Louis Gouverneur, qui n'est pas membre du Conseil intérieur. Il s'agit peut-être d'un non-pratiquant jugé digne de confiance. Le dernier membre, dit « Secrétaire Général des institutions économiques », est désigné par le Conseil syndical, dans son sein ou au dehors. Dans ce dernier cas, il devient le huitième représentant ouvrier; ainsi en est-il en 1890. Son rôle est de consacrer tout son temps aux œuvres et d'assurer la régularité des réunions par l'envoi des convocations. Besogne importante, prenante (d'où la décharge complète de tout travail à l'usine), mais, en fin de compte, modeste. En 1890, elle est assurée par Adolphe Sacotte, homme de confiance des patrons, non à la manière d'un Champion ou d'un Jolivet, mais un peu comme un domestique très apprécié à qui l'on accorde son affection : dans une de ses lettres, Léon Harmel l'appelle « mon gros ». Il l'envoie à une personne malade et inquiète de sa fin prochaine en portant sur lui l'appréciation suivante :

« Sacotte peut balayer les cours, allumer le feu, faire tout ce qui est à faire tout en pouvant rendre à Mademoiselle des services pour ses usines et tout ce qui est nécessaire » (la personne en question est une certaine Mademoiselle Sterlingue, industriel à Nemours); « Sacotte est un homme intelligent, très dévoué, très attaché en même temps qu'il s'entend à toutes sortes de choses où un ouvrier ordinaire n'entend rien. En plus Sacotte ne se plaindra pas qu'on lui fasse faire n'importe quoi. Il n'a pas cette mauvaise fierté qui existe quelquefois chez certaines personnes. Sacotte est habitué à voir les patrons s'occuper par eux-mêmes de tous les détails sans rougir de se salir les mains au travail.»

¹ Alfred JOLIVET, de Warméville ou des environs, né le 25 octobre 1845, entré à l'usine le 1er septembre 1854. « Sa compétence en a fait le régleur de tous les métiers. » En 1911 il est toujours président du syndicat. Les anciens pensent qu'Alfred Jolivet n'était pas vraiment religieux. Il a pourtant été président du Cercle. Il a participé au pèlerinage de 1887 à Rome. En 1890, il est délégué du Conseil intérieur à l'Apostolat de la Prière. Par cet exemple, on saisit l'ambiguïté de la pratique religieuse au Val des Bois.

² Ces institutions sont étudiées au ch. IV, fin du par. B et par. C.

³ Lors des repas de fête, les employés dînent avec les patrons, les ouvriers à part.

⁴ Le groupe ouvrier est inférieur en dignité au groupe patronal : il ne comprend qu'un vice-président, un vice-secrétaire et un trésorier-adjoint.

Appréciation à rapprocher de celle d'un avocat belge, thuriféraire du Val, Eugène Standaert, qui montre bien le caractère ambigu du personnage et, par-delà l'homme, celui du Val des Bois lui-même :

« Au moral père Sacotte est comme au physique, c'est-à-dire tout rond. Tout rond, et j'ajouterais tout bon, car c'est un homme d'esprit et de cœur, deux qualités qui font de lui le meilleur camarade de ses patrons, l'universel ami des ouvriers »¹.

Sans prétendre que cette personnalité très particulière donne à elle seule le ton de la vie ouvrière au Val, il est bien évident que Léon Harmel attend des représentants ouvriers une certaine docilité. La compétence du groupe ouvrier du Conseil corporatif le montre : elle est moins celle d'un organisme syndical véritable que celle d'un organe de gestion de la politique patronale, avec une teinte de mutualisme. Qu'on en juge d'après ses attributions :

« Dans les réunions mensuelles, il synthétise les institutions dont chaque Conseil suit tous les détails. Il cherche à perfectionner les organisations qui favorisent la vie de famille, le développement intellectuel et professionnel, la santé, l'économie, la stabilité des engagements, les intérêts économiques, l'assistance mutuelle et la vie matérielle.

Il étudie les projets et en confie la réalisation, soit à un Conseil déjà existant, soit à un Conseil nouveau. Enfin, il consacre ou modifie les dépenses ou partages de budget, bonis et ressources de tous genres proposés par la commission de comptabilité générale »².

Les autres organismes rangés dans ce second groupe sont : le Conseil professionnel, la Compagnie de pompiers qui a pour devise « Dieu, Famille, Patrie », la Société de secours mutuels, la Coopérative, le Conseil d'Hôtellerie (pour les jeunes gens en pension chez les Frères ; ce service sera bientôt supprimé), le Secrétariat du Peuple et enfin la Commission de comptabilité générale, dont le rôle matériel est important, mais non original. Seuls les organismes importants sont présidés par les patrons ; les autres (Pompiers, Comptabilité générale) se contentent d'un employé.

Les sociétés de « préservation » :

La troisième série d'institutions est formée par les sociétés dites de préservation. Leur rôle est le suivant : « Elles donnent des fêtes auxquelles tous peuvent prendre une certaine part » (ce qui n'est pas le cas des fêtes de village qui, par les danses notamment, sont considérées comme une source d'immoralité et de destruction de la famille ; d'où une attitude systématique qui consiste à doubler toute réjouissance extérieure d'une festivité correspondante au Val des Bois, ce qui accroît le caractère fermé de ce dernier) ; « elles écartent les influences délétères de la mauvaise presse et des plaisirs dangereux par des lectures saines et des récréations honnêtes »³. La plus importante de ces associations est la Société de jeunesse, dirigée par l'aumônier, de même que la Section des bonnes lectures. Les autres groupements sont : la Musique instrumentale, la Chorale, la Symphonie, la Société de Gymnastique complétée par la Société de Tir (ce qui indique leur caractère patriotique à toutes deux), enfin la Section dramatique.

Incontestablement le Val des Bois possède une vie sociale importante : tout y est fait pour développer le sens des récréations collectives et des fêtes (religieuses comprises) qui interrompent la monotonie d'un travail déprimant. On peut se demander si, à la limite, l'intensité de cette vie de groupe ne nuit pas à la vie de famille, pourtant tellement vantée.

Les œuvres de piété.

La quatrième série d'institutions est constituée par les œuvres de piété. Léon Harmel a prévu l'étonnement du lecteur. Aussi indique-t-il que leur présence dans l'organisation corporative est due au fait que chacune d'elles « a une mission sociale particulière ». Quant à la présence de conseils ouvriers dans un domaine apparemment du ressort exclusif du prêtre, il l'explique par la nécessité où se trouve l'aumônier de

¹ L'appréciation sur Sacotte provient d'une lettre d'avril 1890, adressée au Père Flour. La citation d'Eugène STANDAERT provient de l'ouvrage déjà cité, *Chez le Bon Père*, p. 79.

² *Le Val des Bois et ses institutions ouvrières*, 1890, p. 44.

³ *Ibid.*, p. 77

bien connaître son monde et de maintenir les traditions : il invoque le précédent des confréries médiévales.

En réalité, le rôle et la nature de ces œuvres sont fort divers. La Confrérie du Très Saint Sacrement et l'Association du Rosaire sont uniquement religieuses. La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul a un rôle social : jusqu'en 1891 elle s'occupe notamment de la Caisse de famille, chargée d'aider les familles nécessiteuses grâce des fonds fournis par les patrons. Quant au Tiers-Ordre franciscain, j'ai évoqué son rôle au chapitre I.

Avec la Confrérie de Saint Joseph nous abordons un organisme qui intervient beaucoup plus directement dans la vie de chacun : les confrères veillent au développement du culte de leur patron «dans les salles de travail et de réunion aussi bien que dans les familles». Le Conseil s'assure «que la prière du matin l'atelier soit suivie ; il encourage la pratique du signe de croix avant la mise en train, l'habitude de faire brûler des bougies ou des veilleuses devant les statues qui existent dans chaque salle.»

Enfin les confrères veillent au maintien des traditions religieuses familiales, «ils s'intéressent discrètement à des maisons où ne se trouvent ni crucifix ni images pieuses, pour en offrir gracieusement»¹.

L'Apostolat de la prière (directeur : l'aumônier ; président : Jules Harmel) recouvre des activités diverses. Ce qui importe surtout, c'est le rôle joué par la chapelle d'usine. Autorisée sous le Second Empire par le Cardinal Gousset, archevêque de Reims, c'est une chapelle de secours, destinée exclusivement à l'accomplissement des devoirs religieux du personnel du Val des Bois. Les baptêmes, mariages et enterrements restent du ressort du curé de Warméville qui décide s'ils doivent se célébrer à l'église paroissiale ou dans la chapelle. Il doit les présider lui-même ou déléguer un remplaçant. La chapelle est néanmoins un lieu privilégié où il est possible d'entendre la messe même en semaine, de se confesser et de communier, de faire ses Pâques, d'envoyer les enfants au catéchisme et de les préparer à leur première communion. L'avantage essentiel que Léon Harmel trouve à ce système est de permettre la confession, à tour de rôle, pendant le travail (selon lui, les travailleurs, leur longue journée terminée, hésitent à se rendre dans une église froide, vêtus d'habits de travail dont ils ne sont pas fiers). Le fait de se retrouver entre eux, avec leur chorale et leur symphonie, aide les ouvriers à assister régulièrement à la messe. Les communions sont nombreuses.

Ce que Léon Harmel ne dit pas, c'est que la présence la chapelle aide au contrôle de la pratique religieuse et permet une mainmise quasi-totale sur la majorité des ouvriers, ceux qui sont inscrits aux associations².

Notre-Dame de l'Usine.

Reste l'œuvre qui a tant fait parler d'elle, la *Confrérie Notre-Dame de l'Usine*, dont Léon Harmel, au Val, est évidemment le président. A l'origine, il s'agit d'une simple dévotion née, nous l'avons vu, après l'incendie du 13 septembre 1874. L'important réside dans la signification des cérémonies solennelles du 24 août 1875 : ce jour-là, dans le discours d'ouverture prononcé au Val, la Tour du Pin affirme que les classes supérieures qui se penchent sur l'ouvrier ne songent à aucun intérêt particulier, mais à son bien-être dans cette vie et surtout au salut éternel de son âme. Puis Mgr Langénieux, devant la réunion de tous les ouvriers et de quatre cents participants du congrès catholique de Reims venus tout exprès, bénit la première statue de Notre-Dame de l'Usine et la chapelle elle-même. Après quoi, il va bénir une statue semblable à Saint-Rémi, futur siège de *l'Archiconfrérie*. Ce dernier geste, qui égale l'initiative de Léon Harmel à celle de Clovis montre le désir de procéder dans tout le pays à la «réforme chrétienne des ateliers» qu'entreprennent effectivement, peu à peu, un certain nombre de patrons³.

¹ *Ibid.*, p. 106-108.

² Sur la chapelle d'usine, *ibid.*, p. 111-114 et la note 2 de la p. Il 1 reproduisant une lettre du cardinal Gousset au curé de Warméville, le 6 novembre 1865.

³ Cf. n°1 des *Annales de Notre-Dame de l'Usine* 1er janvier 1886.

Cette réforme consiste d'abord dans l'organisation de «dizaines ». Chaque «dizainier » est chargé de «se dévouer aux neuf camarades qui lui sont désignés ». Il les convoque aux réunions, il les renseigne, «il leur rend tous les services possibles, soit dans les embarras de la vie, soit dans le travail professionnel». Les dizainiers «sont reliés entre eux par les membres du Conseil intérieur qui, outre leur dizaine, s'occupent chacun de deux dizainiers pour les aider dans leurs fonctions.»

Il est aisé de comprendre que les ouvriers, dans les autres usines que le Val des Bois, aient vu dans cette institution un organisme d'espionnage et de délation systématique et non la "hiérarchie d'aide mutuelle" vantée par Léon Harmel. A noter que les membres du Conseil de la Confrérie étendent leur influence à l'extérieur, luttant contre les rencontres inopportunes, les «discours licencieux», les (gestes inconvenants), les «journaux immoraux». Soucieux avant tout de protéger «la pureté de la jeunesse», ils organisent un véritable quadrillage de quartiers, qui, au Val, ne change pas grand-chose à ce qui existait déjà (mais il en ira tout autrement dans les villes industrielles où s'est implantée la Confrérie). Un de leurs principaux objectifs est de faciliter les mariages chrétiens

«tantôt en intervenant auprès des parents pour lever des oppositions qui ne sont pas justifiées, tantôt en étudiant les moyens de faciliter l'établissement des jeunes filles.»

Ils vont jusqu'à suivre sous les drapeaux les jeunes gens dans les villes de garnison pour leur procurer des «connaissances utiles»¹.

Pour conclure, il convient de noter que la complexité de l'organisation corporative ne constitue pas le seul gage d'efficacité; une dilution des responsabilités aurait pu en faire une machine lourde et inefficace. Ce n'est pas le cas. Si l'appareil permet d'atteindre et de surveiller chaque membre du personnel, sa puissance est due en fin de compte à la concentration des responsabilités principales aux mains de quelques-uns. Outre Alfred Jolivet et François Champion, et, sur un mode mineur, Adolphe Sacotte, il convient de noter les responsabilités de François Gentilhomme, spécialisé à la fois dans les associations religieuses et dans les institutions économiques². Parmi les femmes, deux noms se détachent, celui de Madame Reimbeau, cousine germaine et belle-sœur de Léon Harmel, membre du Tiers-Ordre et responsable de l'ouvroir ; celui de Mademoiselle Marie Belva, également membre du Tiers-Ordre, présidente des conseillères d'atelier, la seule ouvrière sans doute dont Léon Harmel daignât solliciter les avis³.

Finalités de la Corporation.

Ce bref exposé de l'appareil corporatif mène naturellement à se poser la question : dans quel but ? Pour la propagation de la foi ? Pour la commodité du patron ? Ou pour quel autre objectif ?

Le *Manuel*, entre autres documents, permet d'esquisser une réponse. D'après lui, la Corporation « a trois buts : 1° rétablir la vie sociale chrétienne dans le monde ouvrier; 2° travailler au bien-être moral et matériel de ses membres; 3° arriver à la paix sociale par l'union des patrons et des ouvriers, union nécessaire pour établir une organisation industrielle favorable au règne de la justice, au rétablissement de la famille, à la liberté du bien et à la charité chrétienne»⁴.

¹ Sur cette confrérie, *ibid.*, p. 99-102

² Alfred JOLIVET, délégué du Conseil intérieur au Conseil professionnel, à la Section des bonnes lectures, à la musique instrumentale, à l'Apostolat de la prière; responsable des ateliers de réparation et des moteurs et chargé de l'accueil des nouveaux ouvriers : c'est l'éventail de responsabilités le plus ouvert.

François CHAMPION, secrétaire du «Bon Père», membre du Comité au titre patronal, président de l'Association d'hommes, délégué du Conseil intérieur auprès de la Société de Gymnastique, de l'Association du Rosaire; responsable de la chapelle et des relations avec les associés absents.

François GENTILHOMME, vice-secrétaire du Conseil intérieur, délégué du Conseil intérieur auprès de la Société Saint-Louis de Gonzague, de la Confrérie du Saint-Sacrement, de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Il l'est aussi auprès de la Société de secours mutuels et de la boucherie coopérative.

Alfred SACOTTE, secrétaire général des Institutions économiques, ne fait pas partie du Conseil intérieur, ce qui souligne sa dignité moindre; sergent-major de la Compagnie de Pompiers, Trésorier de la Société de secours mutuels, secrétaire de la Coopérative et de la Commission des Achats directs, membre de la SECTION des bonnes lectures, de la Confrérie du Saint-Sacrement et de la Confrérie de Saint-Joseph.

³ Sur les conseillères d'atelier, voir le dernier paragraphe du chapitre IV paragraphe 241

⁴ *Manuel*, 2ème édition, p. 501-502. Cf. également TALMY, *l'Association catholique des patrons du Nord*, p. 21.

Le second but est aisé à comprendre. La signification du premier est la suivante : il faut rendre les ouvriers réellement chrétiens (rôle des associations religieuses): c'est la condition sine qua non pour qu'ils deviennent sains, équilibrés, satisfaits, capables d'initiative et de progrès. Seuls de tels ouvriers peuvent s'entendre réellement avec les patrons : c'est le sens du 3°. Autrement dit, sans retour à la foi et à la pratique, pas de promotion ouvrière, pas de bon fonctionnement des usines, pas de paix sociale.

Qu'est-ce que tout cela signifie aux yeux de Léon Harmel dans le détail de la vie concrète ?

En premier lieu, il n'est pas de « moralisation » durable sans retour la pratique. Les familles ne peuvent retrouver la paix et la dignité, le travail ne peut s'accomplir normalement et sans blesser aucune conscience (notamment celle des femmes et des jeunes) que dans une atmosphère vraiment chrétienne. Cela n'est possible que si les patrons y aident de toutes leurs forces en proclamant ouvertement que leur usine est chrétienne. Selon un projet de règlement intérieur des usines, rédigé par l'abbé Fichaux de Tourcoing, approuvé par les patrons catholiques de cette ville puis par Harmel lui-même, les patrons « n'arriveront à un bien sérieux qu'à condition de poser hautement leur atelier comme atelier chrétien »¹. A cette fin, ils placeront des « signes de piété, crucifix, statues dans chacune des salles ». Et de leur suggérer tout ce qui a été réalisé au Val : la prière en commun du matin, au moins pour les femmes, l'appui donné au prêtre pour faciliter confessions et communions, notamment pascales.

Ainsi christianisés et moralisés, les ouvriers peuvent accepter un règlement intérieur draconien sur la foi, la morale et la discipline. Le « règlement général des ateliers » prévoit que les discussions politiques ou religieuses sont interdites, les jurons, blasphèmes, propos indécents « sévèrement réprimés ». En fait, cela concerne même la conduite à l'extérieur de l'usine. Le renvoi immédiat est prévu pour les ouvriers qui insulteraient un des patrons ou des employés, pour ceux dont la conduite scandaleuse troublerait l'ordre, pour ceux enfin qui seraient « coupables de cabales »².

La lutte contre toute forme d'immoralité mène des dispositions très strictes dont le souvenir est encore vivant. Tout ouvrier qui se présente en état d'ivresse est, pour la première fois, renvoyé jusqu'au lendemain avec une amende égale au tiers de sa journée; la seconde fois, il est congédié sur le champ (article 13 du règlement).

L'effort principal vise à la séparation absolue des sexes dans le travail. Celui, et surtout celle, qui est convaincu d'une irrégularité grave dans sa conduite est immédiatement congédié : il n'y a pas de place au Val pour les « ouvriers scandaleux » et les « ouvrières éhontées ». Les procès-verbaux du Comité de la Corporation sont pleins de remarques sur les menus manquements et sur les précautions prendre : il convient, par exemple, d'éviter que les jeunes ouvrières ne rencontrent les jeunes ouvriers, qu'elles n'aillent importuner pour des riens le « père Sacotte » dans son bureau, que les apprentis ne se rendent sans raison à la maison de jeunes filles tenue par les religieuses. Par la fréquence des remarques, ce souci paraît tourner à l'obsession, obsession communiquée aux autres membres de la famille. L'état moral de la population ouvrière vers 1880 ne constitue pas, je pense, une explication suffisante. Songeons tout de même à *Germinal*.

Ces dispositions purement moralisantes ne constituent pas une menace pour les libertés collectives. Il n'en va pas de même pour l'interdiction de parler politique ou religion, surtout si on la rapproche du renvoi immédiat prévu pour les ouvriers « coupables de cabales ». Il me semble que, par ce moyen, la grève soit pratiquement interdite. Peut-être les ouvriers du Val n'ont-ils jamais désiré interrompre volontairement le travail. Leur liberté d'action sur ce point a tout de même été refusée par un règlement en désaccord, sinon avec la lettre, du moins avec l'esprit de la loi.

Dans le maintien de « l'ordre » à l'extérieur comme à l'intérieur des ateliers, les contremaîtres jouent un rôle de premier plan. La méfiance que Léon Harmel entretient à leur égard vient de ce qu'il redoute l'usage arbitraire de leur puissance. Mais c'est bien à eux qu'il accorde la première place pour

¹ *Manuel*, p. 399.

² Sur les devoirs des contremaîtres. Cf. les Par. 36 à 40 du *Manuel*. Les instructions du 1er octobre 1875 figurent aux pages 15, 16, et 17 des procès-verbaux du Comité.

mettre en pratique ses conceptions et assurer la discipline. Plus que le *Manuel*, les instructions données à la réunion spéciale du 1^{er} octobre 1875 et reproduites de la main même de Léon Harmel se révèlent lourdes de sens¹.

Trois paragraphes sont consacrés au bon exemple que doivent donner les contremaîtres et aussi au développement des associations religieuses qu'ils doivent assurer. Quant au paragraphe sur la discipline, il se caractérise par une confusion totale entre le respect de la foi et l'ordre moral. L'expression, caractéristique de son époque, figure dans le passage suivant :

« La discipline doit toujours avoir l'esprit chrétien, et, en maintenant l'ordre extérieur, il faut surtout se préoccuper de l'ordre moral, du salut des âmes. Ainsi dans les rencontres de jeunes filles et jeunes garçons. Au travail conversations. Veiller ce que le voisin ou la voisine ne gâte pas son camarade ou sa compagne. Faire les changements nécessaires pour éviter les dangers. Surveiller les esprits raisonnés, souvent très mauvais esprits. » Et de conclure sur la « discipline dans le travail » : « C'est un devoir d'obtenir tout le travail que peut donner chaque ouvrier et aussi bien comme *qualité* que comme *quantité*. »

L'emploi de religieuses comme auxiliaires de la production pose un problème encore plus délicat. En 1874, des religieuses jouent le rôle de contremaîtresses l'atelier où travaillent leurs pensionnaires sans que leur présence soulève d'objection². En 1878, il en va d'ailleurs de même chez Philibert Vrau à Lille³. Dans un cas comme dans l'autre, leur présence s'explique par la surveillance morale qu'elles exercent sur leurs protégées, mais leur rôle ne se borne pas là : il concerne également la production. Lorsqu'en 1885 Léon Harmel, en raison de graves mécomptes, doit renoncer à la présence des religieuses dans l'atelier, il continue néanmoins à se servir d'elles pour pousser leurs pensionnaires au travail. Dans une note rédigée à leur intention, il prévoit que, tous les quinze jours, la Sœur responsable fera son rapport puis entendra celui d'un patron, afin de « pouvoir stimuler les indolentes et encourager celles qui travaillent vite », le tout en présence de Madame Félix Harmel qui est devenue directrice de l'école de filles la place d'une religieuse (sans doute pour pouvoir mieux contrôler l'esprit de l'enseignement donné)⁴. Il ne fait pas de doute que, pour Léon Harmel, le rôle des religieuses consiste également à exercer une surveillance discrète et à détruire l'antagonisme qui pourrait exister entre patrons et ouvriers.

Le rôle du personnel religieux du Val ne se borne pas en effet à transmettre la foi de diverses manières : il doit en plus travailler au succès des conceptions du patron. A l'école, il doit faire triompher ses conceptions pédagogiques. En 1875, pour mieux s'assurer de leur mise en œuvre, Léon Harmel devient lui-même le directeur de l'école de garçons. Il défend ses conceptions sociales : lutter pour la « paix sociale » contre toute forme de lutte de classes. Il défend même dans une certaine mesure, c'est l'ambiguïté la plus grave, ses conceptions religieuses : exercer un ministère dans le domaine réservé du Val des Bois implique en effet d'accepter l'organisation en place. Dans ces conditions, il est très difficile à Léon Harmel de trouver un aumônier responsable des œuvres du Val des Bois tout à fait selon son cœur : il y parvient cependant en 1887, avec le P. Charcosset des Oblats du Sacré-Cœur, « un autre moi-même ». En 1889, joie suprême, le fondateur et directeur de l'ordre, le P. Dehon, accepte la direction spirituelle de l'aumônerie et des œuvres. Léon Harmel lui confie alors son grand dessein. Je rappelle ce texte, déjà cité.

« Vous avez compris, j'en suis certain, la portée de cette mission. Il paraît dans le dessein de Dieu que le monde industriel français soit entraîné par le Val. Les industriels des nations voisines le seront par les Français. Donc la persévérance du Val tient aux intérêts de l'Église dans une proportion incomparable avec aucune autre mission, paroisse, etc... »

Certes, il s'agit d'un texte très confidentiel. Je reste pourtant confondu par cette audace de visionnaire. Je pense également que, seul, ce dernier texte permet de comprendre pleinement l'idéologie sociale de Léon Harmel et les problèmes qu'elle pose.

C'est, sans doute, une conception désintéressée que de considérer comme indispensable le retour des ouvriers à la pratique religieuse lorsque l'on pense que, seule, la foi permet à l'homme de devenir

¹ Cf. Lettre d'un visiteur lazariste, conservée à la Maison mère, datée du 1^{er} août 1874.

² *Manuel*, paragraphe 282

³ « Note pour les sœurs » rédigée en janvier 1885 par Léon Harmel.

⁴ Cf. *Manuel*, paragraphe 283, et le n° 1 des *Annales de Notre-Dame de l'Usine* de 1889.

pleinement lui-même : la mise en pratique de cette idée n'en pose pas moins, très vigoureusement, le problème de la liberté individuelle.

Penser que la foi des ouvriers permet seule la discipline, le « bon esprit » la « paix sociale » et, en définitive, les rendements les plus élevés, pose de graves problèmes, dont l'un au moins concerne la foi. Cette attitude aboutit en effet à subordonner au patron le personnel religieux de son établissement. Utiliser la religion comme une arme au service du patron, risque de heurter deux groupes sociaux très différents : les ouvriers, le clergé.

Mais Léon Harmel ne s'arrête pas à ce stade du paternalisme religieux : il va plus loin lorsqu'il s'érige en juge des intérêts de l'Église en essayant d'imposer sa conception de l'aumônerie du travail et de l'utilisation du personnel religieux dans les usines¹. Comment un tel homme pourrait-il comprendre une position autre que la sienne ? Ni sa foi ni sa bonne foi ne sont en cause, mais son attitude constitue le triomphe à la fois de l'idéologie et de la volonté de puissance.

La direction des esprits.

Il paraît presque inutile de dire, dans ces conditions, que Léon Harmel ne conçoit guère que ses ouvriers affirment des opinions politiques différentes des siennes. En 1877, il fait organiser par le Comité de la Corporation un service de presse, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine, pour soutenir la campagne électorale des partisans de Mac-Mahon. Huit ouvriers ou employés du Val distribuent journalièrement quatre-vingt-cinq exemplaires du *Patriote* dans l'usine. Deux colporteurs recrutés spécialement sont chargés, d'autre part, de la diffusion extérieure : trois cent soixante numéros du même journal sont distribués chaque jour à Warméville et dans les deux localités voisines, Isles-sur-Suippe et Heutrégiville. Les mêmes hommes assurent également la diffusion du journal *L'Ouvrier* auprès des cent vingt abonnés d'Isles et Warméville et de quatre-vingts autres dans les villages voisins. Des sous-colporteurs distribuent de leur côté des centaines d'exemplaires de brochures électorales : *La politique du Maréchal Mac-Mahon*, *Les horreurs de la Commune*, *Les Manifestes du Maréchal*. Une extension ultérieure du service de presse est prévue, mais elle ne se fera pas : il s'agirait de diffuser dans toute la vallée de la Suippe et dans les villages voisins le journal *L'Ouvrier* et toute la gamme de la presse bien-pensante locale (*La Champagne*, *Le Courrier de la Champagne* notamment). Tout cet effort est appuyé par trois discours de Harmel fin septembre et début octobre².

Bien plus tard, le « succès complet » remporté aux élections municipales du 16 août 1891 (il s'agit simplement, en réalité, de l'élection de Félix qui remplace son père au conseil municipal) donne lieu le lendemain après-midi à un congé en cet honneur : le personnel doit se réjouir³.

¹ L'idée de constituer des congrégations de religieux spécialement voués l'apostolat dans les usines remonte au moins à 1879 : Léon Harmel en réclame la formation dans son rapport au congrès des directeurs des associations ouvrières catholiques (Angers 1879). Le 8 mars 1889, dans une lettre à G. Ardant, il propose de créer au Val « une espèce de séminaire pour la formation de prêtres (un ou deux au plus) destinés à former l'Aumônerie du travail ». En 1893 (le 6 septembre), il conseille au P. Dehon de réformer sa congrégation afin de s'attacher à la formation d'aumôniers du travail, cette fois pour le pays. Idée qu'il développe ensuite, notamment en 1896 : il propose alors aux aumôniers du Val d'aller rendre visite aux aumôniers du travail de Seraing en Belgique (le 16 janvier 1896).

² Procès-verbaux manuscrits du Comité de la Corporation, p. 85-86.

³ Lettre du 17 août à G. Ardant.